



ÉCOLE SAINTE CLOTILDE
77, RUE DE GRENELLE
75007 PARIS

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Inscriptions : L'inscription d'un enfant entraîne pour lui et sa famille l'acceptation du caractère propre de l'école, du projet éducatif et du présent règlement.

Horaires et procédure d'accueil :

- pour les arrivées du matin

Classes maternelles : Petite section, Moyenne section et Grande section : 8h20-8h30

Classes élémentaires : 8h20-8h30

En maternelle les parents amènent les enfants dans leur classe. Un seul parent est autorisé à entrer dans l'école.

En primaire : les enfants quittent leurs parents sur le seuil de la porte et entrent seuls dans l'école.

- à l'heure du déjeuner

Classes maternelles : 11h35

Classes élémentaires : CP-CE1 : 11h40 et CE2-CM1-CM2 : 11h45

En maternelle : seuls les parents de petite section et moyenne section récupèrent leurs enfants dans leur classe. Les enseignantes de grande section amènent leurs élèves dans la cour et les remettent à leurs parents. Un seul parent est autorisé à entrer dans la cour.

En primaire : les enseignantes amènent leurs élèves à la porte de l'école.

- pour les retours à 13h25

En maternelle, les parents de grande section remettent leurs enfants au surveillant, ou à l'ASEM devant la porte de l'école.

En primaire : les enfants quittent leurs parents sur le seuil de la porte et entrent seuls dans l'école.

- pour les sorties du soir

Classes maternelles : 16h15

Classes élémentaires : CP-CE1 : 16h20 et CE2-CM1-CM2 : 16h30

Seuls les parents de petite section et moyenne section récupèrent leurs enfants dans leur classe.

En Grande section et en primaire, les enseignantes amènent leurs élèves dans la cour et les remettent à leurs parents. Un seul parent est autorisé à entrer dans l'école, pour récupérer son ou ses enfant(s).

Il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants aux horaires indiqués, pour une meilleure fluidité des entrées et des sorties. Merci par avance de respecter scrupuleusement ces horaires, afin également de ne pas perturber les cours.

Cantine : La cantine est assurée 4 jours par semaine. Elle n'est en aucun cas une obligation, mais un service rendu par l'école. L'école se réserve le droit de ne pas ou ne plus accepter un enfant à la cantine dès lors que celui-ci aurait un comportement non conforme au règlement.

La famille informera par écrit de tout repas pris exceptionnellement chez un camarade. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'école sur simple demande orale.

Nous vous rappelons par ailleurs que le montant des repas ne sera remboursé que si l'absence de l'élève est supérieure à une semaine et sur présentation d'un certificat médical.

Retards : La ponctualité est importante pour le respect des horaires de classe. Les portes de l'établissement seront fermées à 8h30 précises.

Pour les élèves de maternelle : le surveillant en charge des entrées du matin, restera devant la porte et amènera les retardataires en classe.

Pour les élèves des classes élémentaires : Lorsque les élèves arrivent en retard, les parents doivent obligatoirement remplir le billet de retard dans le cahier de liaison pour que l'élève le remette à l'enseignante.

L'assistante de direction notera le nombre de retards. **Au bout de 3 retards une exclusion d'une matinée sera mise en place et sera renouvelée sur le même mode autant de fois que nécessaire.** Si les retards sont trop fréquents, un rendez-vous avec le chef d'établissement sera pris pour résoudre le problème.

Sans nouvelles des familles, les enfants externes toujours présents à 11h50 iront manger à la cantine et le repas sera facturé.

Sortie pendant l'horaire scolaire : Cette autorisation ne peut être qu'exceptionnelle et donnée uniquement par le chef d'établissement.

Pour les élèves qui ont un suivi extérieur, **une autorisation de sortie de l'école signée des parents est obligatoire.** Elle devra être remise à l'enseignant de votre enfant avant le début des séances.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures scolaires, sauf pour les suivis spécifiques des enfants avec PPS, PAI ou PPRE.

Si cette règle ne peut être respectée, l'enfant qui a un rendez-vous le matin devra arriver à 11h35 ou 13h25(maternelle) et 11h45 ou 13h25 (élémentaire).

Pour un rendez-vous l'après-midi, il devra partir à 11h35 ou 13h25 (maternelle) et 11h45 ou 13h25 (élémentaire).

Absences : Toute absence doit être signalée au secrétariat par mail ou par téléphone. Au retour, l'élève doit présenter un justificatif écrit de ses parents et pour une absence dépassant une semaine, un certificat médical.

Sport : Aucune dispense n'est accordée en dehors d'un certificat médical. Les parents ne peuvent donc en aucun cas exempter leurs enfants de cette matière obligatoire par simple mot de leur part. En cas d'oubli de sac de sport, il ne sera pas possible de venir le déposer dans la journée.

Vacances : Les départs anticipés et les retours tardifs ne sont pas autorisés. Les absences injustifiées seront signalées à l'Inspection Académique. Le calendrier scolaire doit être respecté pour les enseignants et les élèves qui suivent un programme initié par l'Education nationale.

Santé : Les élèves ne sont pas autorisés à apporter ou à prendre des médicaments dans l'école. Seul un PAI en lien avec le médecin traitant donne le droit à l'enfant de prendre un traitement au sein de l'école.
Les élèves contagieux ne peuvent être admis.

Hygiène : Par respect pour la collectivité, les élèves doivent toujours avoir une hygiène irréprochable (cheveux et ongles propres et bien coupés...)

Comportement : Les élèves sont polis avec leurs camarades et tout le personnel de l'école. Ils font appel aux adultes de l'école en cas de conflits avec un camarade. Ils doivent respecter les autres en évitant les gestes déplacés ou les mots qui peuvent blesser.

Ils se déplacent dans les bâtiments sans courir et dans le calme. L'accès aux locaux est interdit sans la présence d'un adulte.

Carnet de liaison : Il fait le lien pour les informations et les communications. Il doit se trouver en permanence dans le cartable de votre enfant pour les classes d'élémentaire. Il est à consulter tous les jours et à signer à chaque demande de l'enseignant.

Rendez-vous : Pour tout rendez-vous avec les enseignants, faire une demande écrite dans le carnet de liaison ou par mail. Merci de ne pas solliciter l'enseignant de votre enfant pendant les arrivées du matin ou les sorties du soir, qui ne sont pas des temps de rendez-vous et un moment propice à l'échange. A ce moment-là, il doit plutôt veiller à bien remettre ses élèves à la personne en charge de les récupérer.

Pour un rendez-vous avec la direction, prendre contact avec l'assistante de direction

Parent correspondant : Il fait le lien entre la direction et les enseignants. Il joue un rôle de régulateur et de veille cadrée dans la transmission des informations. Il oriente les familles qui rencontrent un problème vers la direction et l'enseignant pour se rencontrer au cours d'un rendez-vous. Il n'a pas à prendre parti et doit rester neutre. Il est garant de l'objectivité de la communication.

Tenue : Une tenue correcte et propre est exigée pour tout le monde. L'uniforme est obligatoire à partir du CP jusqu'au CM2. Chacun est responsable de ses affaires et leur perte n'engagera pas la responsabilité de l'établissement. Pour le sport, une tenue est obligatoire.

Respect des biens et des locaux : Les biens de l'établissement, utiles à tous, sont sous la responsabilité de la communauté éducative et des élèves. Ils doivent être respectés.

Les toilettes étant un lieu commun, il est indispensable que chacun en respecte la propreté. Il en est de même pour l'ensemble du matériel, des locaux et de la cour de récréation. Chaque enfant pourra être sollicité pour ramasser les papiers sur la cour ou nettoyer. Aucune dégradation ne sera tolérée.

Récréation :

Sont interdits :

- Tous jeux, jouets, gadgets personnels
- Maquillage, vernis à ongle, tatouages
- Bijoux, porte clé doudou, sac à main
- Téléphones portables et montres connectées
- Argent de Poche
- Objet dangereux ou sans rapport avec la vie scolaire
- Chewing-gum et bonbons
- Lectures non autorisées
- Jeux et jouets électroniques
- Cartes à échanger (Pokémon, carte de foot...)

Sont Autorisés :

- Balles en mousse
- Jeux de cartes : UNO – 7 familles – défi-nature - traditionnel
- Cordes à sauter
- Elastique
- Sac de billes (20 billes maximum)

Tout objet interdit sera confisqué.

L'école décline toute responsabilité pour tout objet non autorisé perdu.

En cas de non-respect répété de ce règlement, l'élève pourra être sanctionné (avertissement, rendez-vous de parents, exclusion temporaire ou définitive si le comportement reste inadapté sur les temps scolaires et périscolaires).

En cas d'incompréhension entre la direction et l'équipe pédagogique avec les parents, ou bien d'un manque de collaboration de la part des parents, la confiance sera rompue et ne permettra pas à l'élève d'être réinscrit l'année suivante.